



Municipalité de Messines
La Fleur de la Gatineau!

AVIS PUBLIC

Par la présente, avis vous est donné par le soussigné directeur général de la Municipalité de Messines, qu'à sa séance ordinaire du 7 août 2024, le conseil a adopté, par sa résolution n° R2408-188, le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 2024-387

**MODIFIANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2012-301 CONCERNANT
L'ATTRIBUTION DE NUMÉROS CIVIQUES, L'IMPLANTATION ET L'INSTALLATION
DES PLAQUES SIGNALÉTIQUES DE NUMÉROS CIVIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA
MUNICIPALITÉ DE MESSINES**

Toute personne désireuse de prendre connaissance dudit règlement peut le faire au bureau municipal de Messines.

Donné à Messines, ce 7^e jour du mois de août 2024.

Jim Smith
Directeur général